DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Burkina Faso | Affaires sur passeport

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 Bon de commande à imprimer(ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).

- 1 Chèque à l'ordre de "RapideVisa" (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande) réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

Fournir pour CHAQUE voyageur :

Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Passeport original (sans protège-passeport), sur lequel sera apposé le visa :** Signé, valable 6 mois après la date de retour, et comprenant 3 pages vierges dont 2 face à face. Attention, l'ambassade peut refuser tout passeport abîmé.

☑ **1 Copie des pages 2 et 3 du passeport :** correspondant aux pages d'identité du passeport

---

☑ **1 Lettre de mission de la société employeuse :** Préciser dans la lettre la durée du visa demandé (notamment si vous souhaitez un visa à entrées multiples 1 an).

☑ **2 Photos d'identités récentes :** Identiques, en original et en couleur.

☑ **1 Copie des vols nominatifs :** A/R

☑ **1 Formulaire d'ambassade de demande de visa, disponible en document à télécharger ci-joint :** Dûment rempli, daté et signé. Toutes les rubriques sont à remplir obligatoirement, sauf indication contraire sur le formulaire. Pour l'adresse d'hébergement, indiquez au moins celle de la première nuit.

☑ **1 Copie de confirmation nominative de logement, au choix :**

- 1 Confirmation de réservation d'hôtel

OU

- 1 Attestation d'hébergement avec adresse complète, signée par l'invitant, et obligatoirement légalisée par la mairie au Burkina Faso

---

☑ **1 Copie d'une attestation d'assurance séjour :** Couvrant toute la période du séjour envisagé.
RapideVisa peut vous fournir une assurance Mutuaide (Groupama) reconnue par les autorités, couvrant le rapatriement et 100.000 € de frais médicaux d'hospitalisation. Vous pouvez la commander pendant votre commande de visa, ou ultérieurement dans notre rubrique "Assurances séjours". Nous joindrons l'attestation à votre dossier après sa réception, et nous vous la transmettrons avec votre commande.

☑ **1 Certificat médical :** signée par un médecin, attestant que vous n'êtes pas atteint d'une maladie contagieuse.

☑ **1 Copie d'un justificatif financier :** 1 Copie du dernier bulletin de salaire ou relevé bancaire (ou 1 une attestation de prise en charge des frais durant le voyage accompagnée d'un justificatif financier).